



## Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Quatorze et le 19 Février

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

**Etaient présents (21):** Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE (→ 19 :58), Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE (→ 20 :59), Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE (→ 19 :38), Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Hugues MARIE, Madame Henriette ALEXIS, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Léonard JERUL (→ 19 :55 ; → 20 :34)

**Etaient absents (12):** Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Marie-Line ALPHONSE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE

**Etaient représentés (..) :**

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick CORNELIE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

### **Délibération n° 21-02-2014**

**Approbation de la participation financière à l'Ecole Primaire de Lasserre  
« Hippolyte COCLES » de Morne-à-L'Eau dans le cadre du projet de mobilité  
scolaire à l'étranger – Année 2013-2014**

La ville continue à mettre en œuvre sa politique éducative partagée, cohérente, et ambitieuse. Cette politique passe par la prise en compte d'actions visant à optimiser les connaissances de sa jeunesse en lui donnant les moyens nécessaires pour s'ouvrir sur le monde.

Le projet proposé par l'école de Lasserre (Hippolyte COCLES), intitulé « **Moi, enfant de la Caraïbe, comment vivre mieux ?** » s'inscrit dans la stratégie municipale.

*Il s'agit d'un projet de mobilité scolaire à l'étranger qui permettra à 44 élèves accompagnés d'enseignants et de parents d'élèves, de se rendre pour une semaine à Saint- Kitts, ce du 03 au 10 mai 2014.*

*Cette action portée par la communauté éducative s'articule autour des objectifs suivants :*

<b>OBJECTIFS DU PROJET</b>	
<b>Sur le plan Linguistiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer dans une langue étrangère : Ce voyage devrait permettre aux élèves de pratiquer de manière naturelle et vivante la langue anglaise en rencontrant des personnes dont l'anglais est la langue maternelle</li> <li>• Activer des acquis linguistiques peu utilisés dans le cadre de la classe dans des situations de vie quotidienne.</li> </ul>
<b>Sur le plan de l'environnement et du développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comparer la manière dont les kittitiens protègent leurs environnements (similitudes et différences).</li> <li>• Découvrir les métiers et activités créés autour de ces parcs nationaux</li> </ul>
<b>Sur le plan Touristique et culturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Découvrir, connaître et comprendre une culture, un mode de vie différent dans le cadre d'un échange avec un partenaire de la région Caraïbe dont on apprend la langue à l'école</li> </ul>
<b>Sur le plan historique et géographique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalité de la vie quotidienne des élèves de St-Kitts (similitudes et différences).</li> <li>• Les élèves pourront appréhender la ville de Basseterre et Sandy Point, son histoire, ses symboles, son patrimoine.</li> <li>• Ce court séjour devrait leur permettre aussi de s'approcher d'une réalité : la diversité régionale.</li> <li>• Comparer le système politique de la Guadeloupe et celui de St-Kitts.</li> </ul>

*Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 4000 € à cette école pour un budget global de l'opération qui s'élève à 33 754€ soit un taux de participation communale de 12%.*

## LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Où l'exposé du Maire  
Et après en avoir délibéré*

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** *D'autoriser la participation financière de la Ville au projet de mobilité européen « **Moi, enfant de la Caraïbe, comment vivre mieux ?** » mis en œuvre par l'école Hippolyte COCLES de Lasserre Morne-à-L'Eau, ce pour un montant de 4 000, 00 euros (quatre mille euros).*

**ARTICLE 2 :** *La participation financière de la Ville de Morne-à-L'Eau sera inscrite au Budget 2014.*

**ARTICLE 3 :** *D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.*

**ARTICLE 4 :** *Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

*Pour expédition certifiée conforme*

*Fait à Morne-à-L'Eau, le 19 Février 2014*



*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité*

*Le .....*

*Formalités de publicité  
effectuées le \_\_\_\_\_*

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.***